

## Partie III – Analyse et Plan d'action

### Analyse

- Analyse comparée 2013 / 2014 :

→ le nombre total de contrôles enregistrés en 2014 (3032 inspections en cours de transport) est légèrement inférieur à celui de 2013 (3212 inspections), toutes espèces confondues, mais la différence n'est pas significative.

→ les pourcentages de non-conformités pour chaque catégorie sont sensiblement équivalents à ceux de l'année précédente, voire en baisse (ex. aptitude au transport). La légère hausse des pourcentages de non-conformités en ce qui concerne les points « niveau des exigences supplémentaires pour les voyages de longue durée » et « densités/hauteurs » reste peu significative.

→ en baisse significative quant à elles, les NC documentaires restent malgré tout les plus importantes en nombre comme en pourcentage (autorisations transporteurs / agréments véhicules / certificats conducteurs, carnets de route, documents à bord (art 4 du R(CE)1/2005) ).

- Compte-tenu du basculement prochain de l'enregistrement des contrôles sur une nouvelle application en France, il n'a pas été possible de différencier les NC documentaires relevant plus spécifiquement de transporteurs autorisés dans d'autres États membres, ou de voyages au départ d'autres États membres (conformité des carnets de routes contrôlés en cours de transport).

### Plan d'action

Les résultats ne faisant pas apparaître de différence significative par rapport à l'année précédente, les instructions 2014 ont été reconduites pour 2015 : programmation des contrôles en cours de transport sur certains flux pertinents (sur routes) et dans certaines typologies d'établissements prioritaires (au chargement/déchargement notamment).

Dans le cadre des suites d'un audit de l'OAV qui s'est déroulé en avril 2014 :

- le renforcement des instructions en ce qui concerne le contrôle de l'aptitude au transport à l'arrivée dans les abattoirs est prévu, pour le bétail d'une part, mais également en ce qui concerne les volailles et les lapins.
- la problématique générale de l'aptitude au transport au départ des élevages fait par ailleurs partie des axes du projet de Stratégie Bien Être Animal 2015/2020 du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt.

Enfin, l'effort engagé pour améliorer le suivi des carnets de route (et l'enregistrement de leur contrôle) sera maintenu.